



PROCES VERBAL
N°03/CNCMP/2016
DU 20/01

L'an deux mille seize et le mercredi VINGT Janvier à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaients présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Mint Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

Etait absent

- Brahim Ould Hamed, membre du CP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

1°/-Examen de la demande de la CPMP/Ssouf de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la construction de cinq (05) salles de classe, d'un poste de santé et l'extension d'un autre poste de santé dans la commune de Blajmil, lettre n°013/CPMP/Ssouf reçue le 13 janvier 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la demande de la CPMP/Ssouf de rendre infructueux ledit appel d'offres.

2°/-Examen du projet de marché relatif à la réalisation de périmètres maraichers dans dix (10) localités des communes de Lexeiba II et Niabina (lot 1), lettre n°025/CPMP/Ssouf reçue le 19 janvier 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec MPTP-sarl pour un montant de 81.087.750 UM HT avec un crédit d'impôt de 14.731.440 UM et un délai d'exécution de deux mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

(Handwritten signatures)

3°/-Examen du projet de marché relatif à la réalisation de périmètres maraichers dans sept (07) localités des communes de Soudoud et Niabina (lot 2), *lettre n°025/CPMP/Ssouv* reçue le 19 janvier 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec SOC pour un montant de 244.870.000 UM HT avec un crédit d'impôt de 52.413.988 UM et un délai d'exécution de quatre (04) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/ISKAN

4°/-Examen du plan de passation des marchés publics de l'ISKAN pour l'année 2016, *réf lettre n°001/CPMP/ISKAN* reçue le 14 janvier 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2016.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

5°/-Examen des plans de passation du Ministère de la jeunesse et des sports, de l'Agence Mauritanienne de l'Information de la Télévision Mauritanienne et de l'Imprimerie Nationale, *réf lettre n°007/CPMP/SACC* reçue le 15 janvier 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits PPM pour l'année 2016.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

6°/-Examen de la décision de la CPMP/SI de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la fourniture de carburant à la STP, *lettre n°00/CPMP/SI* reçue le 13 janvier 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la demande de la CPMP/SI de rendre infructueux ledit appel d'offres.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

7°/-Examen du plan de passation des marchés publics de la direction de l'assainissement, *lettre n°009/CMSSBIE* reçue le 13 janvier 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2016.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/APAUS

8°/-*Examen* du plan de passation des marchés publics de l'APAUS pour l'année 2016, *réf lettre n°028/CPMP/APAUS* reçue le 19 janvier 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2016.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

9°/-*Examen* des plans de passation des marchés publics du PRAPS et de l'agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) pour l'année 2016, *réf lettre n°035/CPMP/Sr* reçue le 20 janvier 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits PPM pour l'année 2016.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les Membres du Comité Permanent

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine

- Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Maalouma Limam Dahi

Représentant du contrôle financier

Abderrahmane Abdoul

Maalouma